



Durée de Préavis

Par Ponpon2b

Bonjour,

Je travail pour une association d'aide à la personne.

J'ai un contrat de 26 h/ semaine.

Il me propose de faire un avenant à mon contrat pour me passer à 35h...

J'ai une proposition d'emploi dans le domaine de la petite enfance mais avec une embauche en septembre mais qui pourrait être plus tôt. Aujourd'hui si je ne me trompé pas étant donné que je travail dans cette association seulement depuis 3 mois mon préavis n'est que d'une semaine ?

Ma question est : si je signe cet avenant est ce que mon délais de préavis change ?

Bien cordialement